

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 mai 2023 à 19 h 30  
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

**AUTRE ABSENCE :**

Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

*Annonces du maire*

Le maire débute la séance du conseil en exprimant sa reconnaissance à madame Julie Dufort qui vient de terminer plus de 30 ans de services à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Il lui souhaite, au nom des membres du Conseil et la Direction d'arrondissement, une excellente retraite et la remercie pour son travail au cours des nombreuses années.

Il entame ses annonces en mentionnant les secteurs inondés dans l'arrondissement et les activités d'installation de digues en prévention et les interventions suite à la première vague de la crue printanière. Il explique comment l'équipe d'intervention a procédé à la livraison de palettes de sable dans les endroits plus à risque d'inondation. Il ajoute que la deuxième montée d'eau est plus importante que ce qui était attendue par le comité de coordination des mesures d'urgence (CCMU) et que la zone de récurrence de 0-20 ans risque d'être dépassée cette année.

Il poursuit en indiquant qu'il y a un risque imminent d'inondations dans les prochaines 24 à 48 heures et rappelle la présence des services et installations sur le terrain. Les équipes sont déployées dans les secteurs à risques et sont prêts à intervenir. Il ajoute que les plans d'intervention sont bien établis et l'équipe est expérimentée suite aux inondations survenues en 2017 et 2019. Finalement, il demande aux citoyen.nes de garder les mesures de protection jusqu'à une baisse significative des niveaux d'eau.

Dans un second temps, il passe à travers des questions reçues de citoyens dont l'une concerne l'installation de digues permanentes. À ce sujet, il a demandé une rencontre avec les députés fédéral et provincial du secteur, messieurs Sameer Zuberi et Monsef Derraji pour trouver des solutions pérennes.

Une seconde question d'un citoyen porte sur le ramassage des branches tombées lors de l'épisode de verglas au mois d'avril dernier. À cela, il répond que l'arrondissement comprend cette préoccupation, mais les effectifs sont réduits et sont affectés aux opérations d'intervention en lien avec la crue printanière. Il appelle à la compréhension et la patience des citoyens et les assure que le nettoyage de l'arrondissement se fera dès que la situation sera rétablie dans les secteurs touchés par la crue printanière. Le maire cède la parole au conseiller d'arrondissement, monsieur Alain Wilson qui abonde dans le même sens.

Finalement, le maire rappelle aux personnes intéressées que les travaux seront complétés aux terrains de tennis pour une ouverture en début de saison.

---

## CA23 28 081

### Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 2 mai 2023, en retirant le point 20.05:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

### 10 - Période de questions du public

Début : 19 h 43

Monsieur Serge Gagné

- Le nouveau pont sera-t-il prêt pour la Coupe des présidents en 2024?

Monsieur Louis-Philippe L. Martin

- Inondation - Pourquoi ne pas appliquer des solutions plus pratiques comme celles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
- Pourquoi ne pas rendre permanents les ouvrages temporaires.

Madame Nicole Lemyre

- Enjeu de sécurité et stationnement sur la rue Jacques-David

Madame Danielle Messier Trussart

- Pourquoi la génératrice d'urgence de la station de pompage de la rue des Érables n'est pas remplacée par une permanente

Madame Claire et M. Jean-Marc Pilon

- Remerciement au conseiller d'arrondissement Richard Bélanger et à toute l'équipe pour leur présence et leur intervention durant la période des crues

Fin : 19 h 51

---

**10 - Période de questions des membres du conseil**

Aucune question

---

**CA23 28 082**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 4 avril 2023.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 4 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1239452010

---

**CA23 28 083**

**Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 21 février 2023 ;
- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 21 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1239452011

---

**CA23 28 084**

**Accorder un contrat à J.N.A. Leblanc Électrique inc., seul soumissionnaire conforme, pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 364 068,34 \$ - Appel d'offres public 23-19833 (1 soumissionnaire).**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accorder au seul soumissionnaire J.N.A. Leblanc Électrique inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 364 068,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #23-19833;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1235880001

---

**CA23 28 085**

**Accorder un contrat à Orange Paysagement pour l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues et dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 238 327,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19825 (1 soumissionnaire).**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accorder au seul soumissionnaire conforme Orange Paysagement, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 238 327,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 23-19825;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1235880003

---

**CA23 28 086**

**Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 823 143,39 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 715 776,86 \$ + contingences(15%): 107 366, 53 \$) - Appel d'offres public # 2023-03 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 715 776,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2023-03);
2. D'autoriser une dépense de 107 366,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1230543015

---

**CA23 28 087**

**Autoriser une dépense additionnelle de 18 505,23 \$ à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat autorisé à FNX Innov pour la production des plans et devis et surveillance des travaux d'installation d'un nouveau revêtement en gazon synthétique pour le terrain de soccer au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, majorant ainsi le montant total du contrat de 113 643,13 \$ à 132 148,36 \$ taxes et contingences incluses.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 18 505,23 \$ à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat autorisé à FNX Innov. pour la production des plans et devis et surveillance des travaux d'installation d'un nouveau revêtement en gazon synthétique pour le terrain de soccer au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, majorant ainsi le montant total du contrat de 113 643,13 \$ à 132 148,36 \$ taxes et contingences incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1230543014

---

**CA23 28 088**

**Autoriser la prolongation d'un soutien financier totalisant la somme de 22 924 \$ pour une durée de 11 mois à l'organisme À Coeur Ouvert pour la réalisation du projet d'activités de répit pour les jeunes en situation de handicap dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). / Approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1.D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et À Coeur Ouvert ;

2.D'accorder une contribution financière totalisant la somme de 22 294 \$, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) ;

3.D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1239350020

---

**CA23 28 089**

**Accorder une contribution financière totalisant la somme de 22 500 \$, à l'Association sportive Bon Vieux Temps, pour la période et le montant indiqués, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'Inclusion Sociale pour le programme Prévention Montréal. / Approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'Association Sportive Bon Vieux Temps ;

2. D'accorder une contribution financière totalisant la somme de 22 500 \$, dans le cadre du Programme Prévention Montréal ;

3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1239350021

---

**CA23 28 090**

**Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de remplacement de la chaussée, de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard- Sainte-Geneviève. Appel d'offres public 2023-05 (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de remplacement de la chaussée, de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. Appel d'offres public 2023-05 (2 soumissionnaires)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1230543019

---

**CA23 28 091**

**Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout des bordures, des trottoirs et de la chaussée pour la rue Du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage. Appel d'offres public 2023-07 (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout des bordures, des trottoirs et de la chaussée pour la rue Du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, appel d'offres public 2023-07 (1 soumissionnaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1230543018

---

**CA23 28 092**

**Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée pour les rues Saint Jean Baptiste et Beaulieu à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage. Appel d'offres public 2023-08 (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée pour les rues Saint Jean Baptiste et Beaulieu à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, appel d'offres public 2023-08 (1 soumissionnaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1230543017

---

**CA23 28 093**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la construction d'un égout pluvial dans la rue St-Louis pour canaliser les eaux de drainage de la cours de voirie et du parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2023-2024 du Service de l'eau, Direction de la Gestion des Actifs (DGA)**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant les travaux de construction d'un égout pluvial dans la rue St-Louis, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2023-2024 du Service de l'eau, Direction de la Gestion des Actifs (DGA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1230543016

---

**CA23 28 094**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2023, en vertu du règlement CA28 0074.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239452012

---



**CA23 28 095**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement - Règlement numéro CA28 0011-6 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet de modifier certaines dispositions.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère madame Suzanne Marceau et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0011-6 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro CA28 0011 à l'effet de modifier certaines dispositions.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0011-6 modifiant le Règlement sur les permis et les certificats CA28 0011 à l'effet de modifier certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1237905012

---

**CA23 28 096**

**Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement - Règlement numéro CA28 0015-05 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA28 0015 de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de manière à créer le secteur - Les avenues.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0015-05 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA28 0015 de manière à créer le secteur – Les avenues.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0015-05 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA28 0015 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de manière à créer le secteur – Les avenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1237905013

---

**CA23 28 097**

**Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement - Règlement numéro CA28 0023-46 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire le nombre de logements à 4 logements maximum aux zones C1-344, C2-237 et C2-320 et d'ajouter la classe d'usage R2 - Résidence bifamiliale et trifamiliale aux zones C1-336 et C2-334.**

*Le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0023-46 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire le nombre de logements à 4 logements maximum aux zones C1-344, C2-237 et C2-320 et d'ajouter la classe d'usage R2 - Résidence bifamiliale et trifamiliale aux zones C1-336 et C2-334.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-46 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire le nombre de logements à 4 logements maximum aux zones C1-344, C2-237 et C2-320 et d'ajouter la classe d'usage R2 – Résidence bifamiliale et trifamiliale aux zones C1-336 et C2-334.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.03 1237905010

---

**CA23 28 098**

**Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement - Règlement numéro CA28 0023-47 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0023-47 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-47 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1237905011

---

**CA23 28 099**

**Statuer sur un projet particulier PP28-006 relativement une demande à l'égard de la propriété sise au 2034, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 994 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser les usages temporaires tels que la vente au détail d'automobiles et motocyclettes, l'entreposage d'automobiles et motocyclettes et le service de location d'automobiles, de camions et de remorques à la grille des usages et normes de la zone C1-108 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.**

Avant lecture du point à l'ordre du jour, le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté propose de procéder à la tenue d'un vote enregistré sur la proposition, telle que soumise.

« D'autoriser, en vertu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, le premier projet de résolution PP28-006 relativement à la demande à l'égard de la propriété sise au 2034, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 994 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser les usages temporaires tels que la vente au détail d'automobiles et motocyclettes, l'entreposage d'automobiles et motocyclettes et le service de location d'automobiles, de camions et de remorques à la grille des usages et normes de la zone C1-108 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023 sous les conditions suivantes :

- QUE l'usage temporaire soit autorisé pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2025 maximum;
- QUE le plan d'aménagement réalisé par Daniel Jolicoeur remis le 28 mars 2023 par courriel à Monsieur Michael Ledoux soit respecté;
- QU'aucune enseigne, affichage et aucune publicité sur le site soit installée;
- QU'aucun éclairage additionnel ne soit autorisé, autre que celui actuellement sur les lieux;
- QU'aucun bruit ne soit perceptible dans le cadre des activités;
- QU'aucune augmentation de l'intensité de l'usage actuel :
- QUE le nombre maximal de cases de stationnement autorisées soit de 21;
  - 18 cases véhicules de tourisme/motos;
  - 2 cases max. pour des camions de location UHAUL (10' à 20');
  - 1 case pour remorque.
- QUE le nombre d'employés sur place soit limité à 3;
- QU'aucun étalage extérieur ne soit autorisé;
- QUE les heures d'opération soient entre 8 h et 20 h;
- QUE l'entreposage d'effet personnel soit interdit;
- QUE l'empiètement sur les aires libres soit interdit;
- QUE le terrain soit bien entretenu;
- QUE l'entreposage de voitures/motos/camions/remorques accidenté soit interdit;
- QUE le certificat d'autorisation/résolution soit émis pour le locataire actuel et qu'il soit non transférable;
- QUE si l'une des conditions n'est pas respectée, le projet de PPCMOI soit déclaré nul et non avenue. »

Le maire d'arrondissement ainsi que les conseillers.ère votent tous contre la proposition telle que soumise.

La secrétaire d'arrondissement, déclare la proposition telle que soumise rejetée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.05 1237905009

---

## CA23 28 100

**Adoption - Règlement numéro CA28 0019-01 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles CA28 0019 afin d'assurer la concordance à la loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0019-01 modifiant le règlement régissant la démolition d'immeubles CA28 0019 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28045;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0019-01 à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28045;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 4 avril 2023 par sa résolution CA23 28074;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 2 mai 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 20 avril 2023;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'adopter avec modifications, le règlement numéro CA28 0019-01 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles CA28 0019 afin d'assurer la concordance à la loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1239606002

---

#### CA23 28 101

**Adoption - Règlement CA28 0023-44 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'apporter des modifications aux normes sur les abris d'auto temporaires.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-44 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023 par sa résolution CA23 28019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-44 à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28048;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 avril 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 24 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 avril 2023 par sa résolution CA23 28 075;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 19 avril 2023 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter avec modifications, le règlement numéro CA28 0023-44 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'apporter des modifications aux normes sur les abris d'auto temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1237905002

---

**CA23 28 102**

**Règlement numéro CA28 0023-45 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter l'usage spécifique « vente au détail de vêtements, meubles et articles usagés (sauf le marché aux puces) » à la grille des normes de la zone P2-203 et d'interdire les boîtes de dons d'un organisme situé à l'extérieur du territoire de l'arrondissement.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-45 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28046;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-45 à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28046;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 avril 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 24 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 avril 2023 par sa résolution CA23 28 076;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 19 avril 2023 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter avec modifications, le Règlement numéro CA28 0023-45 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter l'usage spécifique « Vente au détail de vêtements, meubles et articles usagés » à la grille des usages et normes de la zone P2-203 et modifier certaines dispositions concernant les boîtes de dons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

40.08 1237905007

---

**CA23 28 103**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage double détaché sur la propriété située à l'adresse sise au 14, rue Bélair correspondante au lot numéro 4 589 279 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage détaché, sur la propriété située à l'adresse sise au 14, rue Bélair correspondante au lot no 4 589 279 du cadastre du Québec et avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
  - o Brique de la collection Canada de couleur Wellington;
  - o Revêtement de bloc de couleur blanc cassé;
- Les soffites, les fascias et les contours des fenêtres de couleur noir.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de couleur noir deux (2) tons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1239606007

---

**CA23 28 104**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 3230, rue Cherrier correspondante au lot numéro 6 470 590 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage double intégré, sur la propriété située à l'adresse sise au 3230, rue Cherrier correspondante au lot numéro 6 470 590 du cadastre du Québec et sous la condition suivante :

- QU'un arbre soit planté dans la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1239606006

---

**CA23 28 105**

**Recommandation au comité exécutif - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), afin d'autoriser la garde d'animaux de la ferme dans le cadre d'événements spéciaux sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De recommander au Comité exécutif :

D'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), afin d'autoriser la garde d'animaux de la ferme dans le cadre d'événements spéciaux sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1239350022

---

**CA23 28 106**

**Dépôt, par la secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction et des documents modifiés qui s'y rapportent concernant l'approbation d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale au 475, rue Cherrier.**

Dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du procès-verbal de correction ainsi que la résolution modifiée (CA23 28 077).

60.01 1232714005

---

**Dépôt de documents – MARS 2023**

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus du golf

- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.02

---

**CA23 28 107**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 mai 2023 à, 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Stéphane CÔTÉ  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2023.